

24C11

Chute aux Schistes

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Aire de titres en traitement

Bal d'exploitation en fonds marins (BEF)

Territoire arpenté non désignable

Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim

Bal d'exploitation de substances minérales de surface (BES)

Aire d'extraction
 Autorisation sans bal

Certificat d'autorisation

Déclaration de conformité

DM (concession minière) ou BM (bal minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bal)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure désigne la substance extraite et celle dans la partie inférieure le statut du site d'extraction

Substance extraite

A) Argent	G) Or	O) Opaline	U) Autre
B) Sable de silice	I) Indommé	P) Pierre concassée	X) Calcaire
C) Calcaire	J) Terrain agricole	R) Roches ou minerais divers	
D) Pierre d'argillite	M) Moraine	S) Sable	
E) Minerai de fer	N) Terre noire	T) Tourbe	

Statut du site d'extraction

C) Ouvert sous conditions	O) Ouvert	F) Fermé	N) Non autorisé	T) En traitement
---------------------------	-----------	----------	-----------------	------------------

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jacobonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel ou par effet d'une autre loi
- Périmètre urbanisé
- Territoire soustrait au jacobonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel à la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole (à l'exception des concessions)
- Territoire où le droit de jacobonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

- Entente Piogagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Mississauga de Bétiamaik, Essipik, Mashveleish, Nutsashkuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 27°2' avec une variation annuelle déclinatoire de 0,5".

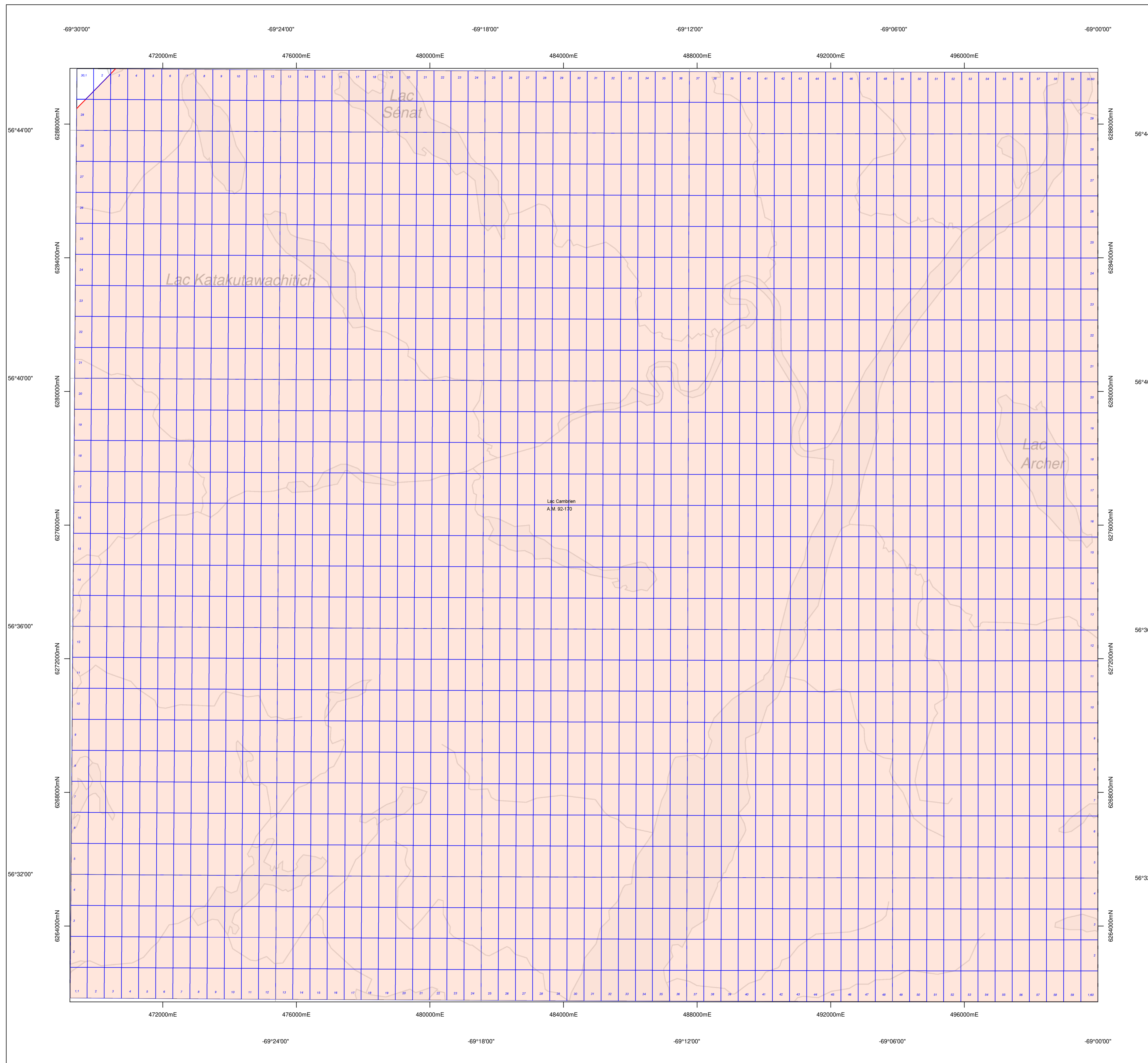
Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 19

49°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

24C09	24C10	24C11	24C12
24C13	24C14	24C15	24C16
24C17	24C18	24C19	24C20



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<https://gestion.mines.gouv.qc.ca>
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GÉSTM
<http://gest.mines.gouv.qc.ca/ftpro.asp>
 Carte de titres miniers mise à jour le 2023-06-06

